



Revue des Sciences Sociales

Numéro 1 | 2026

Varia | juin 2026

REA – Impact factor (SJIF) 2026 : 6.746

Date de soumission : 20-03-2026 / Date de publication : 30-06-2026

CONSERVATION DES ÎLOTS FORESTIERS EN MILIEU AGRO-INDUSTRIEL. USAGES COMMUNAUTAIRES DES RESSOURCES ET MENACES SUR LA RÉSERVE ÉCOLOGIQUE DE TOUPAH (CÔTE D'IVOIRE)

CONSERVATION OF FOREST FRAGMENTS IN AGRO-INDUSTRIAL LANDSCAPES. COMMUNITY RESOURCE USE AND THREATS FACING THE TOUPAH ECOLOGICAL RESERVE (CÔTE D'IVOIRE)

Kouayé Olivier **DIEN**

RÉSUMÉ

Cette étude analyse l'influence des usages communautaires sur la conservation de la réserve écologique de Toupah (sud Côte d'Ivoire), classée à Haute Valeur de Conservation dans un contexte de fragmentation forestière. Elle s'appuie sur des données de patrouille et des enquêtes de terrain menées en mars et avril 2025 auprès de quarante et une personnes. Les résultats identifient sept types d'usages, dominés par l'ouverture de pistes (38,95 %), la pose de pièges

(22,98 %) et la chasse au fusil (21,72 %). Les activités cynégétiques et les empiètements agricoles représentent les menaces majeures pour les habitats et la biodiversité. L'étude souligne le rôle de la pression foncière, de la faible appropriation locale de la conservation et des insuffisances de gouvernance. Elle préconise le renforcement de la surveillance, l'implication communautaire et le développement d'alternatives économiques.

Mots-clés | • réserve écologique • usages communautaires • pression • Toupah • Côte d'Ivoire

ABSTRACT

This study analyzes the influence of community uses on the conservation of the Toupah ecological reserve (southern Côte d'Ivoire), a High Conservation Value area within a context of forest fragmentation. It is based on patrol data and field surveys conducted in March and April

2025 with forty-one respondents. The results identify seven types of uses, dominated by trail opening (38.95%), snare setting (22.98%), and gun hunting (21.72%). Hunting activities and agricultural encroachment represent the main threats to habitats and biodiversity. The study highlights the

role of land pressure, low local ownership of conservation, and governance shortcomings. It recommends strengthening surveillance,

enhancing community involvement, and developing sustainable economic alternatives.

Keywords | • écologique reserve • community uses • pressures • Toupah • Côte d'Ivoire

INTRODUCTION

La dégradation accélérée des écosystèmes forestiers tropicaux constitue aujourd'hui l'un des principaux défis environnementaux à l'échelle mondiale. Ces écosystèmes, qui abritent près de 80 % de la biodiversité terrestre et jouent un rôle essentiel dans la régulation du climat, sont soumis à des pressions anthropiques croissantes (IPBES 2019 : 11 ; FAO 2022 : 18).

En Côte d'Ivoire, l'évolution du couvert forestier illustre cette dynamique de régression. Au début du XX^e siècle, le pays comptait plus de seize millions d'hectares de forêts denses humides. Aujourd'hui, cette superficie est estimée à moins de trois millions d'hectares, principalement sous forme de fragments forestiers résiduels, dispersés et écologiquement isolés (Lauginie 2007 ; Kouamé Kra 2019 ; FAO 2022). Cette diminution résulte d'un long processus de conversion des terres, lié à l'expansion des cultures de rente (cacao, café et hévéa), à l'exploitation forestière, ainsi qu'à la croissance démographique et aux dynamiques migratoires internes (Ruf 2011 : 375-377 ; Barima et al. 2016 : 90).

Face à cette déforestation persistante, les stratégies de conservation ont évolué vers des approches intégrées, combinant dispositifs publics et mécanismes privés. La Côte d'Ivoire dispose ainsi d'un réseau structuré comprenant dix-neuf aires protégées, dont huit parcs nationaux, dix réserves naturelles et une aire marine, visant la préservation des écosystèmes représentatifs et des services écosystémiques associés.

Parallèlement, les mécanismes de certification encouragent la conservation de fragments forestiers intégrés aux systèmes agricoles, notamment dans les filières du palmier à huile, de l'hévéa, de la banane et du cacao (Schroth et al. 2019 : 3 ; Critchley et al. 2021 : 12). Cependant, ces espaces, souvent enclavés dans des territoires fortement anthropisés, subissent des pressions croissantes liées à l'expansion agricole, à la croissance démographique et aux transformations des systèmes économiques locaux (N'Guessan et al.

2021 : 103). Les populations locales en dépendent pour leurs moyens de subsistance et y exercent des usages multiples, souvent concurrents, notamment à travers les cultures itinérantes, la collecte de produits forestiers non ligneux, la chasse, l'exploitation artisanale du bois ou encore certaines pratiques culturelles et rituelles (Kouassi et al. 2022).

Les petits fragments forestiers jouent pourtant un rôle écologique stratégique dans les paysages fortement anthropisés (Ricard Arasa-Gisbert et al. 2024). Ils constituent des refuges pour de nombreuses espèces animales et végétales, assurent des fonctions de connectivité et participent au maintien des processus écologiques, à condition que leur structure reste préservée (Taubert et al. 2018). Toutefois, leur isolement les rend vulnérables aux effets de lisière et aux perturbations humaines, compromettant leur résilience écologique (Haddad et al. 2015). Par ailleurs, ces forêts contribuent significativement aux économies rurales, notamment par la fourniture de bois énergie, de produits alimentaires et médicinaux, et de ressources culturelles (Rasmussen et al. 2017 ; Angelsen et al. 2018). En l'absence de régulation adéquate, ces usages peuvent accentuer leur dégradation.

La réserve écologique de Toupah, située dans le sud de la Côte d'Ivoire, constitue un cas emblématique de ces dynamiques. Cet îlot forestier de 29,57 hectares, enclavé au sein des plantations d'hévéa de la SAPH, renferme une biodiversité remarquable, avec plus de 220 espèces végétales dominées par des taxons guinéo-congolais, incluant des espèces endémiques et menacées. Sa physionomie particulière, marquée par une forte abondance de lianes et des associations végétales rares, traduit à la fois une singularité écologique et des dynamiques de perturbation. Au-delà de ces caractéristiques floristiques, il remplit des fonctions écologiques et socio-économiques essentielles, notamment la régulation climatique grâce à une capacité significative de séquestration du carbone, ainsi que la fourniture de services d'approvisionnement (alimentaires, médicinaux et artisanaux) aux populations locales. Cette réserve constitue

également un espace à forte valeur culturelle, paysagère et scientifique, favorable à la recherche et à l'éducation environnementale (Malan et al. 2022 : 8-24). Cependant, les interactions entre usages communautaires et dynamiques écologiques y restent peu étudiées, alors qu'elles sont essentielles pour comprendre les mécanismes de dégradation et de conservation de cette réserve. La présente étude a donc pour objectif d'analyser comment les usages communautaires influencent

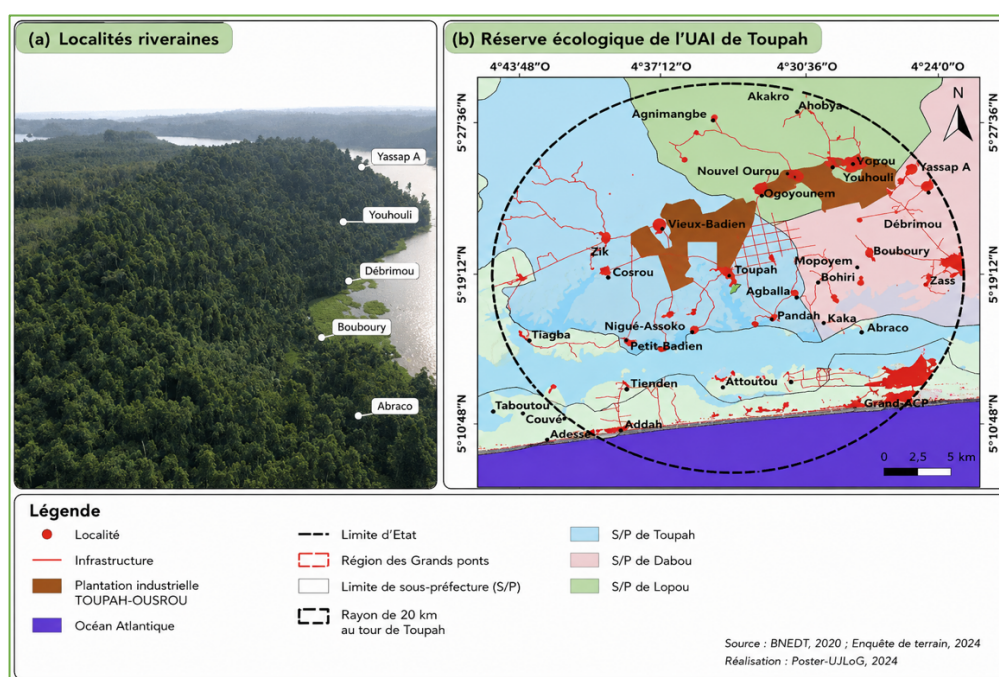
la dynamique de conservation de la réserve écologique de Toupah, un îlot forestier à Haute Valeur de Conservation en zone agro-industrielle. Elle vise spécifiquement à identifier les usages communautaires et les menaces qui pèsent sur cette réserve, à examiner les facteurs qui structurent ces dynamiques et à proposer des pistes de gestion durable.

1. MÉTHODOLOGIE

Cette étude a été menée dans la réserve écologique de l'Unité Agricole Intégrée (UAI) de Toupah et dans sa zone périphérique comprenant douze villages des sous-préfectures de Toupah, Lopou et Dabou, comme présenté aux figures (a) et (b). Après des échanges préalables

avec les responsables de la SAPH afin de mieux comprendre le contexte local et de faciliter l'accès au terrain, les villages enquêtés ont été sélectionnés selon leur proximité avec la réserve, l'intensité des usages des ressources, les liens fonciers existants et les relations ou tensions autour de l'accès aux ressources. Sur cette base, six localités ont été retenues : Niguinanou, Niamiambo, Vieux Badjem, Okpoyou, Toupah et Yassap A.

Fig. 1 : Répartition des localités riveraines autour de la réserve écologique de l'UAI de Toupah



Source : données de terrain ; cartographie réalisée par Malan, 2022.

La première phase de l'étude a consisté à exploiter les fiches de patrouille des agents de surveillance de la réserve afin d'identifier les activités humaines observées à l'intérieur et en périphérie du site, d'analyser leur évolution entre 2023 et 2024 et d'évaluer leurs impacts sur les composantes écologiques. Une enquête de terrain a ensuite été réalisée entre mars et avril 2025 auprès d'un

échantillon raisonné de quarante et une personnes sélectionnées selon leur niveau d'implication dans l'utilisation ou la gestion de la réserve. Ce choix méthodologique se justifie par le caractère spécifique et parfois sensible de certaines activités étudiées, notamment la chasse, la coupe de bois et la pose de pièges. L'échantillon comprenait des agriculteurs riverains (dix chefs d'exploitation et huit

manœuvres), des exploitants des ressources naturelles (quatre chasseurs, deux pêcheurs, deux exploitants forestiers), des autorités locales et leaders communautaires (six chefs de village, deux présidents des jeunes et deux présidentes des femmes) et des agents impliqués dans la gestion ou la surveillance de la réserve (trois responsables de la SAPH et deux agents de surveillance).

Les données ont été recueillies au moyen de treize entretiens semi-directifs et de six focus groups menés auprès des principales catégories d'acteurs. Les échanges ont porté sur les pratiques d'exploitation des ressources, les perceptions de la réserve et de sa gestion, les motivations des usages ainsi que leurs dynamiques spatiales et saisonnières. Afin de compléter ces informations, trois parcours pédestres ont été réalisés dans et autour de la réserve. Ils ont permis d'observer directement les indices d'activités humaines (pistes, pièges, coupes de bois, pollution, modifications des habitats) et de confronter les informations issues des patrouilles et des entretiens. Les données quantitatives provenant des fiches de patrouille ont fait l'objet d'analyses descriptives, tandis que les

données qualitatives ont été traitées par analyse de contenu thématique. Enfin, une triangulation des données issues des patrouilles, des enquêtes et des observations de terrain a permis de renforcer la fiabilité des résultats et de proposer une analyse cohérente des dynamiques d'exploitation des ressources dans la réserve écologique de Toupah.

2. RÉSULTATS

2.1 Usages communautaires et pressions anthropiques sur la réserve écologique de Toupah

Sept types d'usages à l'origine des pressions exercées sur la réserve écologique de Toupah ont été identifiés et sont présentés dans le tableau I. Il s'agit notamment de la chasse nocturne au fusil, de la pose de pièges, de la pollution de la lagune, de la pêche, de la création de pistes, de la coupe de bois et des empiétements agricoles. Ces pratiques sont observées aussi bien à l'intérieur qu'en périphérie de la réserve.

Tabl. I : Typologie des usages de la réserve écologique de Toupah

Typologie des usages	Description
Chasse nocturne au fusil	Pratique de la chasse nocturne à l'aide de fusils, mettant en péril les populations fauniques de la réserve.
Pose de pièges	Installation de dispositifs non sélectifs (pièges à collet et pièges à mâchoires) destinés à la capture d'animaux sauvages.
Pollution de la lagune	Rejets directs de déchets domestiques et d'équipements usagés dans la lagune, provenant des campements de pêcheurs et des exploitations agricoles riveraines (bouteilles, sacs et emballages vides, contenant de pesticides, etc.). Ces déchets s'accumulent sous forme d'amas flottants le long de la façade lagunaire de la réserve.
Pêche	Pratiques de pêche exercées dans la lagune adjacente, préjudiciables aux ressources biologiques de l'aire protégée, notamment par l'exploitation des bois et des palmes.
Création de pistes	Ouverture délibérée de chemins résultant de passages répétés à pied à l'intérieur de l'aire protégée. Ces pistes sont principalement tracées par les pêcheurs, les exploitants agricoles et les braconniers.
Coupe de bois	Pratiques de coupe de bois à la machette pour des usages liés aux activités de pêche, de chasse ou aux besoins domestiques des populations riveraines.
Agriculture	Occupation progressive des terres de la réserve par des exploitations agricoles, entraînant une réduction graduelle des limites de l'aire protégée.

Source : Enquêtes, 2025

La typologie des usages de la réserve montre que ces pratiques sont à la fois extractives (chasse, pose de pièges, pêche, coupe de bois), transformatrices (création de pistes, agriculture) et polluantes, à

travers les rejets de déchets dans la lagune. Au-delà de leur identification, l'analyse de leur occurrence mensuelle permet d'apprécier leur dynamique temporelle, présentée dans le tableau II.

Tabl. II : Évolution mensuelle des usages de la réserve écologique de Toupah (2023-2024)

Type d'usage	2023												2024						TOTAL	%
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J		
Chasse nocturne au fusil	16	7	14	14	5	6	4	3	4	5	11	23	2	1	0	1	0	5	121	21,72
Pose de pièges	15	8	15	7	8	5	4	4	5	6	7	29	3	8	2	1	0	1	128	22,98
Pollution de la lagune	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	2	4	0	0	0	0	0	0	8	1,43
Pêche	2	1	0	0	1	0	0	0	1	1	3	5	0	0	0	0	0	1	15	2,69
Création de pistes	51	5	8	11	9	7	6	5	6	18	31	42	6	5	1	1	1	4	217	38,95
Coupe de bois	0	3	5	10	6	5	4	3	4	5	6	8	2	0	1	2	0	0	64	11,49
Agriculture	0	0	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0,71
TOTAL																			557	100

Source : SAPH, 2023-2024

De l'analyse de ce tableau, il ressort que l'ouverture de nouvelles pistes, avec un total de 217 occurrences, représente à elle seule 38,95 % des pressions recensées. Cette activité connaît des niveaux particulièrement élevés en 2023, notamment en janvier et en décembre. En 2024, bien que toujours présente, elle est devenue plus faible et discontinue, sans toutefois disparaître totalement. Les pratiques cynégétiques notamment, la chasse au fusil (121 occurrences, soit 21,72 %) et la pose de pièges (128 occurrences, soit 22,98 %) représentent près de la moitié de l'ensemble des pressions recensées. Ces pratiques ont atteint leur niveau le plus élevé en 2023, avec respectivement 112 occurrences de chasse au fusil et 113 occurrences de pose de pièges. Les pics d'activité sont observés principalement aux mois de janvier et de décembre, qui concentrent à eux seuls 31 et 52 occurrences cumulées. Les mois de mars et

d'avril prolongent cette dynamique avec des niveaux encore élevés, confirmant la continuité temporelle de ces pressions durant l'année 2023. En 2024, on observe une régression de la chasse au fusil et de la pose de pièges avec des occurrences mensuelles oscillant entre 0 et 9, avec des minima entre mars et avril.

Les autres formes de pressions incluent l'abattage d'arbres, la pêche, la pollution et les empiètements agricoles. L'abattage d'arbres, avec 64 occurrences cumulées (11,49 %), reste majoritairement concentré en 2023, notamment durant le premier semestre et en décembre, tandis que les signalements de 2024 demeurent ponctuels et dispersés. La pêche, avec 15 occurrences (2,69 %), apparaît comme une activité marginale et essentiellement limitée à l'année 2023. De même, la pollution par les déchets solides, bien que faiblement représentée (8 occurrences, soit 1,43 %),

connaît un pic isolé en décembre 2023. Enfin, les empiètements agricoles, bien que très peu fréquents (4 occurrences, soit 0,71 %), constituent une menace latente en raison de leur potentiel d'extension spatiale à long terme.

Dans l'ensemble, les données mettent en évidence une forte concentration des pressions anthropiques en 2023. Par contre, l'année 2024 se distingue par une diminution généralisée et une discontinuité des occurrences, toutes activités confondues.

2.2. Menaces sur la réserve écologique de Toupah

Les usages communautaires de la réserve écologique de Toupah génèrent plusieurs types de menaces sur les composantes

écologiques, comme présenté dans le tableau III. Ces menaces ont été classées selon la typologie standardisée de l'UICN–CMP (version 4.0) et évaluées à partir de trois critères : l'intensité, la durée et la réversibilité. L'intensité mesure le degré de perturbation des activités anthropiques, la durée leur persistance dans le temps, et la réversibilité la capacité des écosystèmes à se restaurer après perturbation. Cette approche a permis de hiérarchiser les menaces selon leur gravité écologique. Ainsi, certaines pressions peu fréquentes peuvent être jugées majeures en raison de leurs impacts forts et durables, tandis que d'autres, plus fréquentes, sont considérées comme moins critiques en raison de leurs effets limités ou réversibles.

Tabl. III : Analyse multicritère des menaces sur la réserve écologique de Toupah

Classe UICN–CMP	Catégories UICN–CMP	Usages de la réserve	Type de menace	Intensité	Durée	Réversibilité	Niveau de menace
A. Utilisation des terres et des eaux	Agriculture	Empiètements agricoles	Perte et conversion des habitats	Forte	Long terme	Faiblement réversible	Elevé
	Infrastructures	Création de pistes	Fragmentation des habitats	Moyenne	Moyen terme	Faiblement réversible	Modéré
B. Utilisation des espèces et des écosystèmes	Exploitation des ressources biologiques	Chasse au fusil	Prélèvement de la faune	Forte	Long terme	Faiblement réversible	Elevé
		Pose de pièges	Capture non sélective	Forte	Long terme	Faiblement réversible	Elevé
		Pêche	Pression sur les ressources aquatiques	Faible à moyenne	Court à moyen terme	Réversible	Modéré
		Coupe de bois	Dégradation du couvert végétal	Moyenne à forte	Moyen terme	Faiblement réversible	Modéré
C. Sources de pression supplémentaires	Pollution	Déchets solides	Dégradation des milieux	Moyenne	Moyen terme	Faiblement réversible	Modéré

Source : Enquêtes, 2025

L'analyse de ce tableau montre que les menaces liées à l'agriculture et aux activités cynégétiques (chasse au fusil et pose de pièges) se distinguent par un niveau de gravité élevé. Ces menaces se caractérisent par une forte intensité, une durée d'impact à long terme et une faible réversibilité. À l'inverse, la création de pistes, la pêche, la coupe de

bois et les dépôts de déchets solides présentent des niveaux de menace modérés, avec des impacts généralement de moyenne intensité et de durée plus limitée.

2.3. Déterminants des pratiques d'usage de la réserve écologique de Toupah

D'après les données recueillies, trois principaux facteurs structurent les pratiques d'usage de la réserve écologique de Toupah : l'emprise de l'hévéaculture, la faible appropriation locale des enjeux de conservation et les limites des dispositifs de gouvernance. Ces facteurs se manifestent à travers les positions spécifiques de trois catégories d'acteurs : la SAPH et ses agents de surveillance, chargés de la gestion de la réserve ; les autochtones adiokrou, détentrices des droits fonciers coutumiers ; et les populations allochtones et allogènes, principales utilisatrices des ressources naturelles. Ils traduisent également des rapports de pouvoir différenciés qui structurent l'accès, le contrôle et l'exploitation de cet espace protégé.

2.3.1. Une emprise croissante de l'hévéaculture

Dans les villages situés autour de la réserve, l'agriculture constitue le socle des moyens de subsistance des populations, tant en termes de revenus que de sécurité alimentaire. L'implantation et le développement des activités de la SAPH ont fortement contribué à l'expansion de l'hévéaculture et des plantations de palmier à huile, perçues comme des cultures plus rentables et économiquement sécurisantes. Parallèlement, les cultures vivrières, pratiquées aussi bien par les autochtones adiokrou que par les allochtones et allogènes, en particulier le manioc, conservent une place essentielle dans les systèmes alimentaires locaux. Transformé en attiéké, il constitue l'aliment de base des Adiokrou. Au-delà de l'autoconsommation, la production et la commercialisation de l'attiéké représentent une source significative de revenus, notamment pour les femmes, qui sont beaucoup actives dans cette filière. Cependant, cette coexistence entre cultures de rente et cultures vivrières apparaît de plus en plus fragilisée par une pression foncière croissante, qui met en jeu les autochtones adiokrou, la SAPH et les populations allochtones et allogènes. En effet, l'extension continue des plantations d'hévéa, stimulée par leur rentabilité, s'effectue au détriment des espaces consacrés à la culture du manioc, dont les superficies se réduisent progressivement. Cette situation limite les capacités de production d'attiéké et affecte, par conséquent, à la fois la sécurité alimentaire des ménages et les revenus issus de

cette activité. Aussi, les espaces agricoles résiduels deviennent-ils des enjeux majeurs de compétition foncière entre les habitants des villages riverains de la réserve. La quête de terres cultivables est devenue si prononcée que, lors des opérations de renouvellement des plantations industrielles de la SAPH, lorsque l'entreprise procède à l'abattage des vieux hévéas afin de replanter de nouvelles parcelles, les populations autochtones investissent rapidement ces espaces dégagés pour des activités de culture du manioc. Cette occupation, soutenue par des revendications foncières, constitue parfois une source de fortes tensions entre l'entreprise et les communautés autochtones.

Dans cette dynamique, les populations allochtones et allogènes, dont l'accès à la terre demeure largement tributaire des autorisations accordées par les autochtones, se trouvent souvent dans une situation de vulnérabilité foncière, ne disposant pas de droits fonciers particuliers.

Face à cette contrainte foncière, les populations développent des stratégies d'adaptation, parfois opportunistes, consistant à explorer de nouveaux espaces agricoles, y compris au sein de la réserve voisine. Celle-ci est perçue comme une réserve foncière potentielle, susceptible de compenser le déficit de terres cultivables. À cet égard, une transformatrice d'attiéké, allochtone de Vieux Badjem, souligne : « Avant, il y avait beaucoup de place pour cultiver le manioc. Aujourd'hui, tout est devenu hévéa et ce n'est pas tout le monde qui a des plantations. Si tu n'as pas de terrain, tu es obligé de chercher ailleurs, même dans les endroits où ce n'est pas vraiment permis. A cause du manque de terres, on est obligé d'aller chercher le manioc loin d'ici. » (Femme, transformatrice d'attiéké, allochtone, Vieux Badjem). Ce verbatim met en évidence une dynamique de déplacement des activités agricoles vers des espaces marginaux ou réglementairement sensibles. Il traduit à la fois les stratégies d'adaptation des populations face à la raréfaction des terres disponibles et les limites des dispositifs actuels de gestion foncière et d'aménagement du territoire.

2.3.2. Une faible appropriation locale des enjeux de conservation de la réserve

Dans les villages riverains, la réserve écologique reste globalement mal connue par les populations locales, notamment en ce qui concerne son statut, ses limites et les règles

qui encadrent son utilisation. Bien qu'elle soit officiellement dédiée à la conservation de la biodiversité, elle est souvent perçue par les riverains comme un espace ordinaire, au même titre que les autres zones naturelles environnantes. L'histoire récente de la réserve contribue fortement à cette perception. Initialement prévue pour l'exploitation agricole, elle a été par la suite transformée en zone de conservation par les responsables de la SAPH. Toutefois, cette reconversion n'a pas été pleinement appropriée par les populations locales, qui continuent de l'interpréter à travers les logiques d'usage antérieures. Les propos suivants d'un notable de Toupah illustrent cette réalité : « *On sait que c'est une portion que la SAPH a laissée. Comme le coin est mal placé, ils n'ont pas voulu mettre l'hévéa là-bas. Mais on dit qu'on ne doit pas y entrer, on ne comprend vraiment pas.* » (Notable, chefferie de Toupah) Ce verbatim met en évidence une perception utilitariste de la réserve. Celle-ci n'est pas perçue comme un espace protégé pour des raisons écologiques, mais plutôt comme une zone marginale, laissée de côté par l'entreprise en raison de contraintes techniques ou économiques. L'incompréhension exprimée face aux interdictions d'accès traduit un déficit de légitimation sociale des règles de conservation.

La méconnaissance de la réserve est également liée à un manque d'information et de sensibilisation. Plusieurs acteurs interrogés ne font pas clairement la distinction entre la réserve et les autres espaces naturels. Par conséquent, ils continuent d'y exercer des activités telles que la chasse, la collecte de bois ou l'exploitation de ressources diverses, sans toujours percevoir le caractère protégé de la zone. Pour beaucoup, les restrictions d'accès sont davantage perçues comme une contrainte imposée par la SAPH que comme une mesure de protection de l'environnement. Un chasseur exprime ce sentiment : « *C'est seulement la SAPH qui interdit d'aller là-bas. Sinon, on a toujours utilisé cet endroit pour chasser ou pour faire des pièges.* » (Chasseur anonyme, Toupah). Ce témoignage met en lumière une perception conflictuelle de la réserve, où les règles de conservation de la SAPH sont interprétées par une partie des populations locales comme une privatisation ou une confiscation d'un espace autrefois accessible. Il traduit également un déficit de communication dans un contexte où les populations sont dépendantes des ressources naturelles. Cette faible appropriation du statut de la réserve favorise le développement de pratiques

telles que la chasse, la coupe de bois, la création de pistes ou encore les empiètements agricoles.

2.3.3. Une réserve aux dispositifs de conservation limités

La gestion de la réserve écologique de Toupah se heurte à plusieurs contraintes structurelles qui en limitent l'efficacité. Malgré son statut d'espace protégé, elle apparaît comme un territoire faiblement encadré, tant sur le plan humain que matériel. L'un des principaux facteurs explicatifs des intrusions humaines réside dans les insuffisances du dispositif de conservation mis en place. Le nombre très réduit d'agents de surveillance, parfois limité à un seul pour l'ensemble du site, rend difficile un contrôle régulier et efficace. À cela s'ajoute l'absence de délimitation claire et visible de la réserve, qui entretient une confusion chez les populations quant à ses limites réelles. L'inexistence de panneaux de signalisation ou de balises matérialisant l'espace protégé renforce cette ambiguïté et contribue à banaliser les incursions. Dans ce contexte, les activités telles que la chasse, la coupe de bois, la pose de pièges ou encore les empiètements agricoles tendent à se maintenir. Comme le souligne un agriculteur riverain : « *On ne voit pas vraiment où la réserve commence et où elle finit. Il n'y a pas de panneaux ni de limites claires. Donc les gens entrent sans savoir que c'est interdit.* » (Agriculteur riverain de la réserve, Toupah). Ce témoignage met en évidence un problème fondamental de lisibilité de l'espace protégé. En l'absence de repères concrets, les règles de gestion restent abstraites et difficilement applicables au quotidien. Du côté des gestionnaires, les limites du dispositif sont également reconnues. Un responsable de la SAPH indique : « *Nous faisons des efforts pour surveiller la zone, mais les moyens restent limités. Avec peu d'agents et un espace ouvert, il est difficile de contrôler toutes les entrées et d'empêcher les intrusions.* » (Responsable, service sûreté, SAPH). Ce propos traduit une inadéquation entre les moyens mobilisés et l'ampleur des enjeux de conservation, dans un contexte de forte pression sur les ressources. Par ailleurs, le manque d'implication des communautés locales dans la gestion de la réserve constitue un autre facteur de fragilité. L'absence de mécanismes de co-gestion ou de participation active limite l'adhésion des populations aux règles établies et entretient une

certaine distance vis-à-vis de l'espace protégé. Un président des jeunes le souligne en ces termes :

« *Si on ne nous associe pas à la gestion, les gens ne peuvent pas vraiment respecter. Pour eux, ce n'est pas leur forêt, c'est celle de la SAPH.* » (Président des jeunes, Niguinanou). Ce verbatim met en lumière l'importance de la reconnaissance et de l'inclusion

3. DISCUSSION

Les résultats obtenus montrent que la réserve écologique de Toupah est soumise à des pressions humaines continues, mais variables selon les périodes, les espaces concernés et les catégories d'acteurs impliqués. Cette situation reflète une réalité observée dans plusieurs régions d'Afrique de l'Ouest, où les espaces de conservation sont de plus en plus enclavés dans des territoires agricoles fortement anthropisés (Coad et al. 2022 : 3 ; Watson et al. 2021 : 69). Dans ce contexte, les rapports entre conservation, exploitation des ressources et besoins de subsistance deviennent permanents et parfois conflictuels. La réserve de Toupah apparaît ainsi non seulement comme un espace naturel protégé, mais également comme un espace social influencé par les pratiques locales et les contraintes socio-économiques des populations riveraines.

Les usages identifiés, notamment la chasse, la pose de pièges, la pêche, la coupe de bois, l'ouverture de pistes, l'agriculture et les dépôts de déchets, montrent que les populations entretiennent une relation étroite avec la réserve. Ces activités s'inscrivent dans un ensemble de pratiques mobilisées pour assurer les moyens d'existence des ménages. Rasmussen et al. (2017 : 4) soulignent d'ailleurs que les populations rurales développent souvent plusieurs activités afin de faire face aux contraintes économiques et foncières. Angelsen et al. (2014 :18) rappellent également que les ressources forestières constituent une source complémentaire importante de revenus, de protéines animales et de matériaux domestiques. Dans le cas de Toupah, les usages observés traduisent donc moins une volonté explicite de dégrader la réserve qu'une réponse aux difficultés socio-économiques et foncières rencontrées par les populations. Ces usages diffèrent toutefois selon les catégories d'acteurs. Les autochtones adiokrou entretiennent un rapport foncier, historique et identitaire à l'espace, fondé sur des droits coutumiers et sur le maintien du contrôle territorial.

des acteurs locaux dans les processus de gouvernance. Ainsi, les difficultés de surveillance, l'absence de matérialisation, la faiblesse des moyens humains et matériels, ainsi que le déficit d'appropriation locale constituent autant de lacunes contribuant à la vulnérabilité de la réserve.

Les populations allochtones et allogènes apparaissent davantage dépendantes des ressources naturelles de la réserve dans un contexte marqué par la précarité foncière et l'accès limité aux terres cultivables. Quant à la SAPH, elle occupe une position ambivalente : l'entreprise agit à la fois comme gestionnaire de la réserve et comme acteur indirect de pression foncière à travers l'expansion des plantations d'hévéa. Cette coexistence d'intérêts divergents alimente des tensions autour du contrôle, de l'accès et de la légitimité des usages de la réserve, comme l'ont montré plusieurs travaux en écologie politique (Robbins 2012 : 190-199 ; Peluso & Watts 2001 : 23-30).

Les pressions observées peuvent ainsi être interprétées comme le résultat de stratégies de survie, mais également comme l'expression de comportements opportunistes favorisés par les conditions locales d'accès à la réserve. Cette perspective conduit à compléter l'analyse socio-économique par une lecture criminologique des usages illégaux de l'espace protégé. La théorie du choix rationnel développée par Cornish et Clarke (2017) explique en effet que les acteurs évaluent les bénéfices attendus et les risques encourus avant d'agir. À Toupah, les ressources de la réserve demeurent relativement accessibles, les dispositifs de surveillance apparaissent limités et les sanctions peu dissuasives. Le coût perçu de l'infraction reste donc faible, tandis que les avantages liés à l'accès à la viande de brousse, au bois ou à de nouvelles terres agricoles demeurent importants. Les travaux d'Arias et al. (2023 : 5) montrent d'ailleurs que les crimes environnementaux se développent fréquemment dans des contextes où les opportunités d'exploitation sont importantes et les risques de contrôle réduits. L'analyse temporelle des usages met également en évidence une forte concentration des pressions anthropiques durant l'année 2023, particulièrement en janvier et en décembre. Cette tendance traduit probablement une variation saisonnière des activités liée aux besoins économiques et alimentaires des populations. Lindsey et al. (2020 : 1302) montrent

notamment que la consommation et le commerce de viande de brousse augmentent durant certaines périodes festives ou de forte demande sociale. La baisse observée en 2024 ne signifie cependant pas une disparition des pressions. Elle peut refléter des fluctuations conjoncturelles, un renforcement temporaire de la surveillance ou encore des différences dans les capacités de détection des activités illégales.

L'analyse multicritère des menaces révèle que les empiètements agricoles ainsi que les activités cynégétiques, notamment la chasse au fusil et la pose de pièges, présentent le niveau de gravité écologique le plus élevé. Cette hiérarchisation repose moins sur la fréquence des usages que sur leur capacité à modifier durablement les composantes écologiques de la réserve. Les empiètements agricoles, bien que faiblement représentés dans les données de surveillance, sont classés parmi les menaces majeures en raison de leurs effets durables sur les habitats. Les pratiques agricoles entraînent une conversion permanente des espaces forestiers, une artificialisation des sols et une réduction potentiellement irréversible de la superficie fonctionnelle de la réserve. Cette réalité est largement documentée en Afrique de l'Ouest, où l'expansion agricole est considérée comme l'un des principaux moteurs de déforestation (Ordway et al. 2022 : 6 ; FAO 2022 : 18).

Les activités cynégétiques apparaissent également particulièrement préoccupantes. La chasse au fusil et la pose de pièges exercent une forte pression sur la faune et contribuent à la diminution des populations animales. Benítez-López et al. (2017 : 182) montrent que la chasse constitue l'un des principaux facteurs de déclin de la faune dans les forêts tropicales. Dans le cas de la réserve de Toupah, la pose de pièges représente une menace supplémentaire en raison de son caractère non sélectif, susceptible d'affecter indistinctement plusieurs espèces, y compris celles qui ne sont pas directement ciblées. À l'inverse, certaines activités très fréquentes, comme l'ouverture de pistes, présentent un niveau de menace écologique modéré. Bien qu'elles favorisent la fragmentation des habitats et facilitent l'accès aux ressources, leurs effets demeurent généralement moins permanents que ceux liés à la conversion agricole ou à la surexploitation faunique. Cette distinction entre fréquence des usages et gravité écologique des menaces montre ainsi que les activités les plus visibles ou les plus fréquentes ne sont pas

nécessairement les plus destructrices, tandis que certaines pressions moins fréquentes peuvent produire des effets écologiques plus durables et difficilement réversibles.

Au-delà des usages et des menaces, plusieurs facteurs expliquent les pressions exercées sur la réserve. La pression foncière apparaît comme un élément central. L'expansion des cultures de rente, notamment l'hévéa, réduit progressivement les espaces disponibles pour les cultures vivrières telles que le manioc. Cette situation accentue la compétition foncière et pousse certaines populations à rechercher de nouvelles terres, y compris à l'intérieur de la réserve. Par ailleurs, la faible appropriation locale du statut de la réserve contribue fortement à la persistance des usages illégaux. Les restrictions d'accès sont parfois interprétées comme une privatisation d'un espace historiquement accessible, ce qui limite l'adhésion des populations aux mesures de conservation. Enfin, les insuffisances du dispositif de gouvernance renforcent la vulnérabilité de la réserve. Le faible niveau de surveillance, l'absence de délimitation claire et les difficultés de contrôle favorisent la banalisation des intrusions et réduisent l'efficacité des mesures de conservation. Les usages illégaux ne relèvent donc pas uniquement de motivations économiques individuelles, mais s'inscrivent également dans un contexte marqué par des insuffisances institutionnelles.

Cette étude présente néanmoins certaines limites méthodologiques. Les données sur les usages et les pressions reposent en partie sur les activités de surveillance réalisées par la SAPH, ce qui peut conduire à une sous-estimation de certaines pratiques clandestines, notamment la chasse ou les empiètements ponctuels. Par ailleurs, les occurrences recensées rendent compte de la fréquence des activités observées sans permettre une mesure précise de leur ampleur spatiale ni de leurs impacts écologiques réels. Ces limites montrent la nécessité de poursuivre les recherches à travers un suivi plus détaillé de l'occupation de la réserve et une meilleure documentation des pratiques clandestines.

En définitive, la réserve écologique de Toupah apparaît comme un espace soumis à de fortes pressions humaines, dans lequel les besoins de subsistance, les possibilités d'exploitation des ressources et les insuffisances institutionnelles influencent fortement les usages. Les empiètements agricoles ainsi que les pratiques

cynégétiques constituent les principales menaces en raison de leurs effets durables sur les habitats et la biodiversité. Ces pressions sont renforcées par la

pression foncière, la faible appropriation locale du statut de la réserve et les limites des dispositifs de gouvernance.

CONCLUSION ET RECOMMANDATION

L'étude de la réserve écologique de Toupah met en évidence le paradoxe d'un espace reconnu pour sa Haute Valeur de Conservation, mais inséré dans un contexte agro-industriel dynamique et soumis à de multiples pressions anthropiques. Sept principaux types d'usages sont exercés à l'intérieur et en périphérie de cette réserve : la chasse au fusil, la pose de pièges, la création de pistes, la coupe de bois, la pêche, les rejets de déchets solides et les empiètements agricoles. L'analyse de leurs occurrences montre que la création de pistes ainsi que les pratiques cynégétiques, notamment la chasse au fusil et la pose de pièges, constituent les pressions les plus importantes. Bien que moins fréquents, les empiètements agricoles apparaissent également comme une menace particulièrement préoccupante, au même titre que les pratiques cynégétiques, en raison des impacts importants, durables et difficilement réversibles qu'ils engendrent. La diminution généralisée des occurrences observée en 2024 par rapport à 2023 montre qu'un renforcement des actions de surveillance peut contribuer à réduire significativement les pressions exercées sur la réserve. Toutefois, la persistance de ces pratiques révèle que la conservation de cet espace ne peut reposer uniquement sur des mesures coercitives. L'étude montre que ces usages traduisent des logiques socio-économiques liées à la forte pression foncière locale, à la faible appropriation du statut de la réserve par les populations riveraines et aux limites structurelles des dispositifs de conservation. Face à ces enjeux, la gestion durable de la réserve nécessite une approche intégrée conciliant conservation écologique, gouvernance participative et prise en compte des réalités socio-économiques locales. Il est ainsi recommandé de consolider le dispositif de surveillance en maintenant une fréquence élevée de patrouilles, notamment durant les périodes identifiées comme critiques, en particulier les mois de janvier et de décembre. L'augmentation des effectifs, l'amélioration des moyens logistiques ainsi que la formation continue des agents de surveillance permettraient de

renforcer l'efficacité du contrôle. La mise en place de postes de contrôle aux principaux points d'accès, associée à l'utilisation d'outils technologiques tels que les pièges photographiques, la géolocalisation des incidents et les bases de données numériques, contribuerait à améliorer la détection des infractions ainsi que le suivi spatial des pressions exercées sur la réserve. Par ailleurs, la poursuite du processus de reconnaissance officielle de la réserve en tant que Réserve Naturelle Volontaire, conformément à la Loi n° 2002-102 du 11 février 2002, contribuerait à renforcer son statut juridique et sa légitimité institutionnelle.

La réduction durable des pressions passe également par une implication active des communautés locales. Il apparaît essentiel d'instaurer un cadre formel de concertation réunissant la SAPH, les autorités coutumières, les représentants des exploitants agricoles ainsi que les pêcheurs. Des campagnes régulières de sensibilisation, adaptées aux réalités socioculturelles locales et menées en langues locales, devraient porter sur les enjeux de conservation, les conséquences du braconnage et les bénéfices à long terme de la préservation des ressources naturelles. L'implication des chefs traditionnels et des leaders communautaires demeure déterminante pour renforcer l'adhésion sociale aux règles de gestion. La dépendance des populations aux ressources de la réserve appelle également à la mise en place d'alternatives génératrices de revenus compatibles avec la conservation. Il pourrait s'agir du développement d'activités agroforestières en périphérie de la réserve, de l'appui à des pratiques agricoles intensifiées et durables limitant l'extension spatiale des cultures et l'usage des pesticides, ou encore de la valorisation encadrée de certains produits forestiers non ligneux. Le développement d'activités écotouristiques à petite échelle, telles que les randonnées guidées ou les programmes d'éducation environnementale, pourrait également renforcer la valeur socio-économique de la réserve tout en sensibilisant davantage les populations locales. Enfin, il est recommandé d'institutionnaliser un système permanent de suivi écologique

combinant l'analyse systématique des fiches de patrouille, le suivi périodique de la faune et de la flore, ainsi que la cartographie annuelle des pressions et des changements d'occupation du sol. Ce dispositif permettrait d'anticiper les tendances, d'adapter les stratégies de gestion et d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre. En définitive, la gestion durable de la réserve

écologique de Toupah requiert une approche intégrée articulant surveillance renforcée, reconnaissance juridique, participation communautaire, alternatives économiques et suivi scientifique continu. C'est à cette condition que cet îlot forestier à Haute Valeur de Conservation pourra être préservé durablement dans un environnement agro-industriel en constante mutation.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CMP : Conservation Measures Partnership
 FAO : Food and Agriculture Organization
 HVC : Haute Valeur de Conservation
 IPBES : Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services
 SAPH : Société Africaine de Plantations d'Hévéa
 UAI : Unité Agricole Intégrée
 UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
 UNEP-WCMC: United Nations Environment Programme-World Conservation Monitoring Centre
 UN-REDD: United Nations Collaborative Programme on Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANGELSEN Arild, JAGGER Pamela, BABIGUMIRA Rodgers et al., 2014. « Environmental income and rural livelihoods: A global-comparative analysis », *World Development*, vol. 64, p. S12-S28.

ARASA-GISBERT Ricard, ARROYO-RODRÍGUEZ Víctor & MEAVE Jorge A., 2024. « The impact of human disturbances on the regeneration layer of tropical rainforests », *Environmental Research Letters*, vol. 19, n° 123004.

ARIAS Mauricio, HINSLEY Amy & MILNER-GULLAND E. J., 2023. « Wildlife crime and rational choice perspectives: A review of applications in conservation », *Conservation Biology*, vol. 37, n° 1.

BARIMA Yao Sadaïou Sabas, KOUAKOU A. T. M., BAMBA Issouf et al., 2016. « Cocoa crops are destroying the forest reserves of the classified forest of Haut-Sassandra (Ivory Coast) », *Global Ecology and Conservation*, vol. 8, p. 85-98.

SOURCES

Données de patrouille de la SAPH (2023-2024).

Entretiens individuels et focus-group réalisés dans les villages de Toupah, Niguinanou, Niamiambo, Vieux Badjem, Okpoyou et Yassap A (mars-avril 2025).

Focus groups réalisés auprès des agriculteurs, autorités locales et leaders communautaires (mars-avril 2025).

Observations directes et parcours pédestres effectués dans la réserve écologique de Toupah et sa périphérie (avril 2025).

BENÍTEZ-LÓPEZ Ana, ALKEMADE Rob, SCHIPPER A. M. et al., 2017. « The impact of hunting on tropical mammal and bird populations », *Science*, vol. 356, n° 6334, p. 180-183.

COAD Lauren, WATSON James E. M., GELDMANN Jonas et al., 2022. « Widespread shortfalls in protected area resourcing undermine efforts to conserve biodiversity », *Nature Ecology & Evolution*.

CORNISH Derek B. & CLARKE Ronald V., 2017. *The reasoning criminal: Rational choice perspectives on offending*, Londres: Routledge. Disponible en ligne : <https://doi.org/10.4324/9781315134482>.

CRITCHLEY Matthew, SASSEN Mijke & UMUNAY Priska, 2021. Mapping opportunities for cocoa agroforestry in Côte d'Ivoire: Assessing its potential to contribute to national forest cover restoration targets and ecosystem service co-benefits, UN-REDD Programme / UNEP-WCMC.

FAO, 2022. Global Forest Resources Assessment 2020 - main report, Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations.

HADDAD Nick M., BRUDVIG Lars A., CLOBERT Jean et al., 2015. « Habitat fragmentation and its lasting impact on Earth's ecosystems », Science Advances, vol. 1, n° 2.

IPBES, 2019. Global assessment report on biodiversity and ecosystem services, Bonn: IPBES.

KOUAMÉ Kra Kouassi, 2019. Dynamique du couvert forestier en Côte d'Ivoire : analyse spatiale et implications environnementales, thèse de doctorat, Université Félix-Houphouët-Boigny, Abidjan.

KOUASSI K. H., KOFFI K. J., KOUAMÉ N. F. & N'GUESSAN K. E., 2022. « Pressions anthropiques et dynamique des écosystèmes forestiers en Côte d'Ivoire : cas des forêts classées du sud forestier ivoirien », Revue Ivoirienne des Sciences et Technologie, n° 39, p. 123-140.

LAUGINIE François, 2007. Conservation de la nature et aires protégées en Côte d'Ivoire, Abidjan : NEI / Hachette.

LINDSEY Peter A., ALLAN Jonathan R., BREHONY Patrick et al., 2020. « Conserving Africa's wildlife and wildlands through the COVID-19 crisis and beyond », Nature Ecology & Evolution, vol. 4, p. 1300-1310.

MALAN D. F. et al., 2022. Inventaire floristique et faunique de la réserve écologique de Toupah (UAI SAPH), rapport technique.

N'GUESSAN K. E., KOUASSI K. H. & KOFFI K. J., 2021. « Dynamiques d'occupation des terres et pressions

anthropiques sur les écosystèmes forestiers en Côte d'Ivoire », Revue Ivoirienne des Sciences et Technologie, n° 37, p. 95-110.

ORDWAY Elsa M., NAYLOR Rosamond L., NKONGHO Raymond N. & LAMBIN Eric F., 2022. « Oil palm expansion and deforestation in West Africa », Environmental Research Letters, vol. 12, n° 4.

PELUSO Nancy L. & WATTS Michael, 2001. Violent environments, Ithaca: Cornell University Press.

RASMUSSEN Laura Vang, WATKINS Casey & AGRAWAL Arun, 2017. « Forest contributions to livelihoods in tropical regions », Forest Policy and Economics, vol. 84, p. 1-8.

ROBBINS Paul, 2012. Political ecology: A critical introduction, 2e éd., Oxford: Wiley-Blackwell.

RUF François, 2011. « The myth of complex cocoa agroforests: The case of Côte d'Ivoire », Human Ecology, vol. 39, p. 373-388.

SCHROTH Götz, LÄDERACH Peter, BLACKBURN CUERO D. S. et al., 2019. « Agroforestry and biodiversity conservation in tropical landscapes », Conservation Letters.

TAUBERT Franziska, FISCHER Rico, GROENEVELD Jürgen et al., 2018. « Global patterns of tropical forest fragmentation », Nature, vol. 554, p. 519-522.

WATSON James E. M., DUDLEY Nigel, SEGAN Daniel B. & HOCKINGS Marc, 2021. « The performance and potential of protected areas », Nature, vol. 515, p. 67-73.

AUTEUR

kouayé olivier **DIEN**

Docteur en Criminologie

Chargé de recherche / Centre de recherche en écologie de l'Université Nangui Abrogoua

Courriel : dienolivier@gmail.com



© ÉDITION ÉLECTRONIQUE

URL – Revue Espaces Africains : <https://espacesafricains.org/>

Courriel – Revue Espaces Africains : revue@espacesafricains.org

ISSN : 2957-9279

Courriel – Groupe de recherche PoSTer : poster_ujlog@espacesafricains.org

URL – Groupe PoSTer : <https://espacesafricains.org/poster>

© ÉDITEUR

– Groupe de recherche Populations, Sociétés et Territoires (PoSTer) de l'UJLoG

– Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG) – Daloa (Côte d'Ivoire)

© RÉFÉRENCE ÉLECTRONIQUE

Kouayé Olivier DIEN, « *Conservation des îlots forestiers en milieu agro-industriel. Usages communautaires des ressources et menaces sur la réserve écologique de Toupah (Côte d'Ivoire)* », Revue Espaces Africains, Numéro 1 | 2026, Varia, ISSN : 2957-9279, mis en ligne le 30 juin 2026, p. 40-53.

INDEXATIONS INTERNATIONALES DE LA REVUE ESPACES AFRICAINS

	Voir impact factor : https://sjifactor.com/passport.php?id=23718
	Voir la page de la revue dans Road : https://portal.issn.org/resource/ISSN/2957-9279
	Voir la page de la revue dans Mirabel : https://reseau-mirabel.info/revue/15151/Espaces-Africains
	Voir la revue dans Sudoc : https://www.sudoc.abes.fr/cbs/xslt/DB=2.1//SRCH?IKT=12&TRM=268039089
HAL	Voir la revue dans HAL : https://hal.science/search/index/?q=Espaces+Africains+%28Revue+des+Sciences+ Sociales%29&rows=30&page=1